



## **CAPD 12 Mars 2021**

### **Déclaration liminaire du SNUipp-FSU**

Une fois encore la reprise dans les écoles, au retour des vacances, se sera faite dans une ambiance et un contexte bien particuliers.

La gestion de la situation sanitaire par le ministère de l'Éducation nationale reste marquée par ses nombreuses insuffisances tandis que le ministre poursuit son déni de réalité dans ses sorties médiatiques. Et pourtant les différents avis et études scientifiques convergent tous pour mettre en avant le rôle actif de l'école dans la diffusion de l'épidémie.

Alors que les tests salivaires arrivent enfin dans les écoles, leur mise en œuvre se fait sans anticipation et sans préparation. Cela ajoute une surcharge inacceptable de travail pour les directrices et directeurs. Cette crise révèle aussi le manque criant de moyens tant pour la médecine scolaire que la médecine de prévention. Par ailleurs, le ministère se révèle incapable de déployer ces tests de façon scientifique dans une optique de prévention et de surveillance épidémiologique.

Dans le département, les tests salivaires se sont mis en place. Le SNUipp a reçu de nombreux retours et témoignages des écoles qui varient selon les situations et les prises en charge. Mais pour toutes et tous, une charge supplémentaire de travail importante y compris donc pendant les vacances, une précipitation et un stress supplémentaires à gérer dans un contexte déjà très difficile.

Les désorganisations que nous avons connues lors de la campagne de tests des mois de novembre et décembre ne doivent pas se reproduire. Il est urgent que le ministère cadre sérieusement cette nouvelle campagne et prépare activement le dépistage massif et généralisé auprès des élèves comme des personnels.

Au regard de l'état de santé préoccupant de la jeunesse, les campagnes de dépistage des tests antigéniques au bénéfice des personnels et des élèves ne peuvent reposer sur les infirmier.es déjà en nombre insuffisant.

Le travail des collègues doit être recentré sur leurs missions d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi des élèves.

Ce dépistage est d'autant plus nécessaire que le ministre a décidé de casser le thermomètre lorsqu'il s'est aperçu que celui-ci donnait des résultats beaucoup trop alarmants pour sa communication. Ces chiffres, bien qu'incomplets, sont l'application des nouvelles règles et confirment que le virus, et notamment les variants, circule davantage dans les établissements scolaires.

Qu'à cela ne tienne, un nouveau protocole est publié, en catimini. Celui-ci est allégé avec

des nouvelles règles, plus souples, de fermeture de classes et d'isolement dans des situations de cas avérés et/ou cas contacts de variant britannique, sud-africain ou brésilien. Cette décision est incompréhensible et irresponsable !

Un protocole sanitaire ne sert pas à produire des chiffres pour enjoliver un bilan ministériel mais à protéger les adultes et les élèves. Il faut d'urgence renforcer le protocole pour assurer la protection des élèves et des adultes et plus largement de la société : aération des locaux, fourniture gratuite de masques chirurgicaux aux élèves mais aussi et surtout accès prioritaire à la vaccination pour les personnels, allègement des effectifs...

Le SNUipp et la FSU continueront à intervenir avec détermination dans les instances pour rappeler les enjeux et nos exigences pour l'Ecole et ses personnels.

A cette rentrée, les personnels contractuels ont été renouvelés dans le département et les Académies, c'était de fait une nécessité, mais là encore il aura fallu attendre le dernier moment pour que ces personnes et les écoles en soient informées. Sans parler de leur non rémunération pendant les congés, les contrats repartant au 8 mars...

Le SNUipp maintient ses consignes syndicales en cas de non remplacement Le protocole sanitaire insiste le "non-brassage" des élèves, pourtant l'administration est beaucoup moins regardante en cas d'absence non remplacée. Dès lors, le SNUipp-FSU lance une consigne de non accueil des élèves, commençant dès le premier jour de non remplacement. Le ministère doit engager les moyens nécessaires au maintien des écoles ouvertes sans danger pour les élèves et les enseignant-es passant notamment par des créations de postes pour le remplacement à la rentrée.

Soyons clairs, soyons logiques : si on ne mélange pas les élèves pour des activités pédagogiques, pour les récréations, pour la cantine, etc... on ne les mélange pas pour compenser les carences en personnel !

Une nouvelle rentrée donc très particulière pour les équipes et les enfants mais pour notre Ministre seuls comptent les résultats aux évaluations nationales toujours autant décriées par la communauté éducative...mais pas un mot sur les résultats à nouveau catastrophiques des permutations nationales qui obligent les collègues à des choix difficiles.

Ces évaluations mettent pourtant en lumière l'aggravation des inégalités liées aux conséquences sociales et scolaires de la pandémie. De ce point de vue, le ministre ne propose rien qui permettrait de les réduire.

En effet, après un an d'école sous COVID Jean-Michel Blanquer poursuit sa politique éducative qui, conjuguée aux effets de la crise sanitaire, exacerbe les inégalités scolaires et l'épuisement des personnels. Il continue d'avancer son projet et de témoigner de partis pris éducatifs visant à appauvrir l'acte pédagogique, et contrôler l'agir enseignant, renforçant ainsi l'incidence de l'origine sociale sur les parcours scolaires, s'attaque à la maternelle, à la formation initiale...

La question salariale reste aussi entière, les seules mesures de revalorisation salariale sont une prime d'attractivité concernant tout juste un tiers des personnels et une prime d'équipement informatique, qui si elle a le mérite d'être créée, est très en deçà du coût réel du matériel nécessaire aux enseignant-es pour exercer leur métier.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, nous faisons à nouveau le constat que la loi dite « de transformation de la Fonction publique » n'a pas fini de nous réserver de mauvaises surprises.

Judiciarisation à l'extrême des démarches administratives qui s'inscrit dans une volonté totale d'isoler les collègues pour mieux les diviser : recours PPCR, recours sur les permutations, les refus de temps partiels, le mouvement...

Le SNUipp et la FSU rappellent que seul le rétablissement des compétences des CAP pourra garantir la transparence des opérations de carrière, l'application des lignes directrices de gestion et le principe d'égalité de traitement.

Plus que jamais nous restons aux côtés des collègues pour les accompagner, les informer, les défendre comme nous allons le faire à l'occasion de cette réunion.